

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 11 MARS 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Johanne Savard conseillère
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère
Monsieur Dany Tremblay, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 01 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

**RESOLUTION
2025-03-67**

**NOMINATION MADAME THÉRÈSE GAUTHIER / SECRÉTAIRE
D'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal nomme madame Thérèse Gauthier comme secrétaire pour l'assemblée.

**RESOLUTION
2025-03-68**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
 - 1.1. Nomination Madame Thérèse Gauthier / secrétaire d'assemblée
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 11 février 2025;
 - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 25 février 2025;
- 4. Correspondances**
 - 4.1. Forum à Vive Allure 2025;
 - 4.2. Demande d'appui de la Municipalité de Ste-Christine / Demande de modification Gyrophare Vert ;
 - 4.3. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Chrysostome / Camp de jour /Enjeux;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 février 2025;
 - 5.2. Dépôt de la liste des permis émis en février 2025;
- 6. Présentation des comptes**
 - 6.1. Comptes à payer- février 2025;

7. Dépenses et engagements de crédits

- 7.1. Modification de trois (3) horodateurs / Affectation au fonds de roulement;
- 7.2. Signature et paiement /Module de jeux;
- 7.3. Comité consultatif d'urbanisme / Règlementation P.I.I.A;
- 7.4. Tarification Escalade Tadoussac HCN :
- 7.5. Inspection et remise en service de la passerelle mobile sur le quai;
- 7.6. Octroi du contrat à Construction PonVicom pour le remplacement des garde-corps / Promenade;

8. Adoption des règlements

9. Avis de motion

10. Projets de règlements

11. Divers

- 11.1. P.I.I.A. 243, Rue des Pionniers / modification et remplacement résolution no 2025-02-53 ;
- 11.2. P.I.I.A. 275, Rue Jacques-Cartier ;
- 11.3. P.I.I.A. 341, Rue des Forgerons ;

12. Affaires nouvelles

- 12.1 Rapport annuel d'activités 2024- Service incendie ;
- 12.2 Engagement de personnel aux postes vacants ;
- 12.3 Démission de la directrice générale ;
- 12.4 Mandat firme de consultant pour le recrutement d'une nouvelle direction;
- 12.5 Mandat M. Steeve Arbour, Ad hoc Gestion municipale /Intérim à la direction générale ; **Retiré**
- 12.6 Dossier Bruno Forest / Procédure en injonction; **Retiré**
- 12.7 Résultat des soumissions / Projet Carrefour de vie ; **Retiré**
- 12.8 Autorisation de signature et paiement / Contrat de service Solutions Strateolab Inc. ; **Retiré**

13. Périodes de questions

14. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, en retirant de l'ordre du jour les points 12.5 à 12.8 dont le délai des documents relatifs à ces dossiers de 72 heures n'a pas été respecté et ce, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION
2025-03-69**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2025.

**RESOLUTION
2025-03-70**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2025**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2025.

**RESOLUTION
2025-03-71**

FORUM À VIVE ALLURE 2025

CONSIDÉRANT QUE Madame Geneviève Dick, conseillère au développement des communautés de la Municipalité Régionale de Comté nous a transmis une invitation à participer au Forum À Vive Allure, sous le thème « Modelons nos Espaces » qui se tiendra à Baie-Comeau les 26 et 27 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE ce forum traitera des moyens de créer des environnements favorisant les saines habitudes de vie, la réduction des inégalités en santé dans nos collectivités ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal délègue un représentant de la Municipalité soit Madame Jane Chambers Evans a assisté au Forum À Vive Allure qui se tiendra à Baie-Comeau les 26 et 27 mars 2025.

QUE les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient défrayés par la Municipalité de Tadoussac. dont une partie devrait être remboursé aux proratas de certains frais aux municipalités de moins de 1 500 habitants

**RESOLUTION
2025-03-72**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITE DE STE-CHRISTINE /
GYROPHARE VERT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Christine s'est adressée à la Municipalité de Tadoussac afin d'appuyer une demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.C-24-2) en ajoutant la notion de premier répondant ;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout permettrait à un premier répondant d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appui la demande de la Municipalité de Ste-Christine déposée au ministère des Transports, de la Mobilité durable afin de

modifier l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c.C-24-2) en ajoutant la notion de premier répondant.

**RESOLUTION
2025-03-73**

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSTOSTOME / CAMP DE JOUR / ENJEUX;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome s'est adressée à la Municipalité de Tadoussac afin d'appuyer leur résolution 2025-02-046 relative au financement des camps de jour ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la Municipalité de Tadoussac appui également la demande de la Municipalité de Saint-Chrysostome à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation aux fins :

1. De bonifier l'enveloppe reliée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées-Volet accompagnement. ;
2. De mettre en place, à court terme, un Comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps jours municipaux / service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation;
3. De prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales et au ministre de l'Éducation.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 25 février 2025

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER 2025

Dépôt du rapport des permis émis en février 2025.

**RESOLUTION
2025-03-74**

COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 206 800.59\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 28 février 2025 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Jane Chambers Evans ;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2025-03-75**

MODIFICATION DE TROIS (3) HORODATEURS/ AFFECTATION FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire mettre à niveau l'ensemble de ces horodateurs afin de permettre le paiement par espace ou par numéro de plaque ainsi que les droits de stationnement via une application téléphonique ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la modification de trois (3) horodateurs par la Compagnie J.J. Mackay Canada Ltd Parcomètres Mackay au montant de 18 490.88\$ taxes incluses afin de mettre à niveau l'ensemble des horodateurs ;

QUE les crédits requis soient prélevés au fonds de roulement et remboursables en 10 versements annuels égaux et consécutifs à compter de 2026.

**RESOLUTION
2025-03-76**

**SIGNATURE ET PAIEMENT /MODULE DE JEUX /AFFECTATION AU
SURPLUS ACCUMULÉ NON-AFFECTÉ**

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Populaire Desjardins St-Laurent offre de verser la somme de 25,000.00 \$ pour le remplacement des modules de jeux, conséquemment à ce que la municipalité verse le même montant ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée à verser une somme équivalente à la Caisse Populaire du Saguenay-St-Laurent soit la somme de 25,000.00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'URLSCN-Programme PAFILR remettra à la Municipalité la somme de 7,000.00 \$ pour l'acquisition de ce module de jeux et exercices ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la signature de la soumission et de l'achat par la Municipalité du module de jeux et des exercices auprès de Playtec pour la somme de 61,541.30 \$, incluant l'installation ;

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 25,000.00 \$ et que les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non-affecté.

**RESOLUTION
2025-03-77**

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÈGLEMENTATION P.I.I.A

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la direction générale afin d'obtenir des offres de services visant à compléter le travail amorcé pour la refonte du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le tout en conformité au projet du nouveau schéma en cours d'adoption de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2025-03-78**

TARIFICATION ESCALE TADOUSSAC HCN

CONSIDÉRANT QUE la tarification actuelle d’Escale Tadoussac-HCN est en vigueur depuis 2022 ;

CONSIDÉRANT QU’on se doit d’ajuster celle-ci afin que nos tarifs s’ajustent à l’ensemble des tarifs en vigueur et permettre d’équilibrer notre budget consacré aux escales ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve une nouvelle tarification applicable en 2025 aux compagnies de croisières de l’Escale Tadoussac HCN comme suit :

Tarification :

- Prix par passager 15.00\$
- Frais minimum de passager* 2,000\$
- Frais de sécurité 55.00\$/hre
- Frais pour guide 45.00\$/hre
- Activité marche village 15\$/personne

**RESOLUTION
2025-03-79**

**INSPECTION ET REMISE EN SERVICE DE LA PASSERELLE
MOBILE SUR LE QUAI**

CONSIDÉRANT QUE la passerelle mobile sur le quai doit faire doit faire d’une inspection et ce, annuellement ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu offre de service de la Compagnie CGM, datée du 5 mars 2025, au montant de 3 555.05\$ taxes applicables.

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil octroie à la Compagnie CGM l’inspection annuelle et de remise en service de la passerelle mobile d’embarquement sur le quai au montant de 3 555.05\$ taxes incluses.

**RESOLUTION
2025-03-80**

**OCTROI DU CONTRAT A CONSTRUCTION PONVICOM POUR LE
REMPLACEMENT DES GARDE-CORPS / PROMENADE**

CONSIDERANT QUE le Conseil désire aller de l’avant avec la mise en place du garde-corps le long de la promenade ;

CONSIDÉRANT QU’un appel d’offres publics a été lancé en date du 30 janvier 2025 ;

CONSIDERANT QUE la date limite de réception des soumissions était le 27 février 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont :

- Construction PonVicom Inc. 380 221.18\$ taxes incluses
- Paul Pedneault Inc. 398 739.51\$ taxes incluses
- Construction Bé-con Inc. 515 000.00\$ taxes incluses

- 9042-5976 Québec Inc., Construction CR 537 508.13\$ taxes incluses
- SDH Construction Inc. 571 218.80\$ taxes incluses
- Soudure DG Tech inc. 622 367.72\$ taxes incluses

CONSIDERANT QU'après l'analyse des soumissions réalisée par la firme en architecture Option aménagement, il est recommandé d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction PonVicom inc. ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLER**
(4 votes pour, 2 votes contre)

QUE le mandat pour le projet mentionné ci-dessus soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Construction PonVico Inc. et ce, pour une somme n'excédant pas 380 221,18 \$ incluant les taxes applicables.

**RESOLUTION
2025-03-81**

**P.I.I.A. 243, RUE DES PIONNIERS / MODIFICATION ET
REEMPLACEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 2025-02-53**

ATTENDU QUE les propriétaires du 243, rue des Pionniers souhaitent procéder à l'installation d'un kiosque externe de type « Tomra » afin de faciliter et de rendre disponible l'outil développé pour Consignaction ;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fourni les plans et dimensions tel que demandé et le lieu d'implantation serait situé à l'arrière du commerce actuel;

ATTENDU QUE la majorité des membres du Comité consultatif d'urbanisme ont des inquiétudes quant à l'endroit choisi, au bruit et la circulation supplémentaire que cela occasionnera ;

ATTENDU QUE l'installation de l'équipement est prévue à proximité d'une zone résidentielle et que le bâtiment proposé ne s'harmonise pas avec le secteur;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme souhaitent que le dossier soit présenté aux membres du conseil;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et n'est pas unanime;

ATTENDU QUE selon l'article 27 du chapitre Q-2. R.16.1, les heures d'ouverture du lieu de réception de la consigne doivent être ouvert pendant les mêmes heures que celles du commerce;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des informations obtenues du Comité consultatif de l'urbanisme et la responsable de l'urbanisme, le conseil considère le projet comme le plus réalisable pour la Municipalité malgré les contraintes rencontrées ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS**

(4 votes pour, 2 votes contre)

QUE le Conseil abroge la résolution 2025-02-53 et autorise la demande des propriétaires du 243, Rue des Pionniers afin de procéder à l'installation d'un kiosque externe de type « Tomra » visant à faciliter la consignation, le tout selon les exigences suivantes :

1. Le bâtiment devra être de couleur grise;
2. Isoler contre le bruit. Le bâtiment devra être muni d'isolant supplémentaire afin de réduire le bruit.

QUE la présente résolution modifie et remplace la résolution no. 2025-02-53.

**RESOLUTION
2025-03-82**

P.I.I.A. 275, RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 275, Rue Jacques-Cartier souhaite rénover l'escalier extérieur actuellement de béton, non conforme et dangereux pour le rendre sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fourni les plans et les dimensions tel que demandé ainsi que les matériaux et les couleurs qui seront utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de la propriétaire du 276, Rue Jacques-Cartier aux fins de rénover l'escalier extérieur de sa propriété tel que soumis à sa demande de permis.

**RESOLUTION
2025-03-83**

P.I.I.A. 341, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 341, Rue Forgerons souhaite rénover la toiture du bâtiment principal ainsi que du garage en changeant le bardeau noir pour de la tôle de couleur 'Galvalume';

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fourni le type de matériaux et la couleur qui seront utilisés ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la propriétaire du 341, Rue Forgerons à procéder à la rénovation de la toiture de sa propriété tel que soumis dans sa demande de permis.

RESOLUTION
2025-03-84

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2024 – SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE Le Conseil approuve le rapport annuel d'activités 2024 du service incendie à transmettre à la MRC de La Haute-Côte-Nord et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

RESOLUTION
2025-03-85

ENGAGEMENT DE PERSONNEL AUX POSTES VACANTS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(5 votes pour, et 1 vote contre)

QUE le Conseil officialise l'embauche des personnes suivantes, le tout conformément à la convention et les politiques en vigueur :

- Madame Karine Dufour au poste de préposé à l'entretien ménager;
- Monsieur Sacha Yekta-Henry au poste d'agent à l'information et à la circulation routière.

RESOLUTION
2025-03-86

DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE madame Chantale Otis a transmis une lettre au maire l'informant de son départ le 4 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la démission de madame Chantale Otis du poste de directrice générale et greffière-trésorière.

RESOLUTION
2025-03-87

MANDAT FIRME CONSULTANT POUR LE RECRUTEMENT D'UNE NOUVELLE DIRECTION GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil mandate la firme Michel Larouche afin d'accompagner la municipalité dans les démarches de recrutement d'une nouvelle direction générale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 50 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 20 h 09.

RESOLUTION
2025-03-88

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20 h 09.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 11 personnes en présentiel et 9 en visio-conférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire